

« Confrères en difficulté »

Javier Álvarez, C.M.

Récemment, en janvier 2012, le Père Gregory avec le Conseil général a lancé à tous les Conseils provinciaux de la Congrégation une réflexion sur ce thème « confrères en difficulté. » En ce qui concerne les réponses obtenues, je vais en discuter ci-dessous. Dans cette présentation, je vais essayer de ne pas répéter ce qui a été dit jusqu'à présent mais de continuer la réflexion et aboutir à des propositions concrètes qui devraient être discutées ici pour une approbation ou un rejet. Évidemment, je ne parle pas seulement en mon propre nom, mais au nom de tout le Conseil général qui, en quelque sorte a révisé le contenu que je vais présenter ici. N'oublions pas que derrière ce titre (« confrères en difficulté ») il y a concrètement des missionnaires qui souffrent et qui, malheureusement, font souffrir aussi. Peut-être ce sujet en particulier, plus que tous les autres, nécessite la collaboration de tous: Conseil général, Visiteurs, Supérieurs locaux et missionnaires chargés d'aider les confrères qui traversent une situation particulière.

Il serait bon que nous tous à qui une certaine autorité dans la Congrégation a été confiée, nous fassions fréquemment une révision du comment exercer concrètement cette autorité, et cela à la lumière du document cité, des écrits de Saint Vincent et surtout, de la Sainte Écriture.

La réflexion que je propose s'articule autour de ces trois points:

- Réponses des provinces à l'étude réalisée par le Conseil général (13 janvier 2012).
- Les confrères absents de la Communauté-Province.
- Les confrères « en situation de difficulté » vivant en communauté.

Je termine cette section en vous présentant quelques propositions concrètes.

I.

RÉPONSES DES PROVINCES À L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL LE 13 JANVIER 2012

Je me souviens que cette étude a été envoyée aux Visiteurs et à leurs conseils respectifs pour être étudiée, en donnant une réponse par écrit – avant le 31 juillet 2012 – à ces deux questions:

- Votre Province, que fait-elle pour aider les différents confrères en difficulté ?
- Que pourrait ou devrait faire (la Province) davantage pour eux ?

À ces deux questions bien vitales et actuelles, seulement 10 provinces ont donné leur réponse. Pour la première question, la plupart des réponses se sont concentrées sur la présentation de la réalité concrète des provinces au sujet des « confrères en difficulté ». Également on a indiqué les actions concrètes réalisées pour aider ces confrères : dialogues plus fréquents avec les Visiteurs ; proposition d'aide spécialisée dans des centres appropriés pour corriger les déséquilibres ; la création d'une commission provinciale pour accompagner et conseiller les confrères qui décident l'abandon de la Province.

À propos de la deuxième question (« *Que pourrait ou devrait faire la Province pour eux ?* »), on a suggéré les moyens suivants :

- Créer ou mettre en place une « communauté en dialogue », pareille à la communauté de Trivigliano du P. Matteo Tagliaferri. Surtout comme moyen de prévention.
- Renforcer la vie de la communauté dans toutes ses dimensions : prière, temps commun de formation, détente, etc.
- Fournir une aide spécialisée à certains confrères.
- Attention aux différentes étapes de la formation initiale et permanente.
- Renforcer le sens d'appartenance à la CM.

II.

CONFRÈRES ABSENTS DE LA COMMUNAUTÉ. QUELQUES ORIENTATIONS EN CONTINUITÉ AVEC LES RÉFLEXIONS DONNÉES LE 13 JANVIER 2012

1. Combien sont-ils les confrères absents ?

Actuellement, le nombre total de confrères qui sont absents de la communauté est de 192. En 2010 ils étaient 211. D'une façon ou d'une autre, au cours des trois dernières années (depuis l'Assemblée générale de 2010) 65 cas ont été résolus, mais 46 autres ont été ajoutés. Ainsi, le résultat est seulement de 19 cas de moins qu'en 2010.

Dans ce chiffre y sont inclus tous ceux qui ont la permission de leurs Visiteurs pour un an (cf. C. 67), ceux qui sont dehors avec la permission du Supérieur général (cf. C 70), et ceux qui sont illégalement absents et qui sont assez nombreux, bien que la liste de ces derniers a été considérablement réduite. L'âge de la plupart des absents se

trouve entre 40 et 60 ans. Les raisons les plus fréquentes données pour justifier l'absence sont: «faire un discernement vocationnel», «désir d'être incardiné dans un diocèse», «désaccords et problèmes avec l'institution».

2. Pourquoi a-t-il augmenté le nombre de missionnaires qui s'absentent de la communauté?

L'augmentation du nombre est survenue à partir de 2002 et, depuis lors, ça se maintient ou même augmente d'année en année, malgré que le nombre total de missionnaires diminue progressivement.

Ce n'est pas facile de trouver les causes de ce phénomène. Nous pouvons penser, par exemple à l'aversion pour tout ce qui est institution et contrôle, favorisée par la tendance culturelle actuelle qui invite à vivre et à travailler d'une façon libre et individualiste. En fait, de nombreux missionnaires cherchent l'incardination dans un diocèse où ils espèrent pouvoir vivre et travailler plus librement, ayant aussi une indépendance économique. Normalement aucun missionnaire qui se dirige vers un diocèse le manifeste aussi clairement comme nous sommes en train de faire maintenant, mais dans de nombreux cas, on peut y voir quelque chose de ces attentes. Dans d'autres cas, il ne faut pas écarter le facteur de la faiblesse psychologique chez beaucoup de nos jeunes qui se sentent facilement fatigués et épuisés, ou bien l'instabilité psychologique à la suite des problèmes dans la structure familiale ou des situations difficiles vécues pendant la phase de l'enfance.

Également il faut mentionner ici comme une autre possible raison, la formation déficiente qui ne fait pas de distinction entre le fondamental et tout ce qui doit être considéré comme relatif; qui n'insiste pas avec la force nécessaire sur l'identité propre ni sur le sens d'appartenance à la Congrégation, et qui fait un accompagnement vocationnel pauvre en discernement.

Il est également possible que, dans certains cas particuliers, quelques jeunes décident de quitter la Province et la Congrégation parce qu'ils se trouvent dans des communautés stagnantes ou sans identité, où la façon de vivre le charisme ne les attire plus. Nos jeunes, bien qu'ils soient contradictoires et incohérents, ils ont du mal à supporter des communautés médiocres qui, en fin de compte finissent par les désillusionner. Il est tout à fait possible qu'il y ait, dans de nombreux cas, une confluence de plusieurs causes ici mentionnées, ou d'autres que nous ne parviendrons pas à comprendre.

3. Orientations pratiques données par le Conseil général

Nous devons tout d'abord établir un principe révélateur qui est le suivant: la Congrégation et les Provinces doivent être très sensibles, patientes et miséricordieuses avec chacun des missionnaires qui sont absents, mais il faut chercher aussi le bien de l'ensemble de la Congrégation et de la respective Province. Il s'agit d'atteindre un équilibre entre l'institution et l'individu, parce que s'il est vrai que la personne est le plus grand bien, il est aussi vrai que ce bien ne peut pas endommager le bien commun de la communauté, de la Province et de la Congrégation.

Comment traduire cet équilibre dans le thème que nous travaillons? Chaque missionnaire absent doit être traité avec une extrême délicatesse et respect, même si sa façon de faire ne l'est pas, ou bien s'il utilise le mensonge et la manipulation en faveur de ses propres intérêts. Dans le dialogue il faut voir ce qui est mieux pour lui et pour la Congrégation, et le lui indiquer clairement. Et enfin, il faut être strict avec les temps de l'absence, et avec l'accompagnement que le Visiteur ou la personne désignée à ce sujet doit entreprendre.

Dans le grand groupe des absents, il faut distinguer ces quatre sous-groupes:

- Le sous-groupe le plus nombreux comporte des missionnaires qui travaillent et vivent dans un diocèse avec l'intention de s'y incardiner. Certains d'entre eux n'ont pas franchi le temps permis à cet effet (5 ans). Par conséquent, leur absence est légitime. D'autres, cependant, ont commencé à travailler dans un diocèse avec la permission de leur Visiteur respectif (un an), mais une fois l'année terminée, ils ont continué à vivre et à travailler dans le diocèse sans la permission du Supérieur général. Ils se trouvent donc dans une situation illégitime. Pour ce nombre de missionnaires il est nécessaire de contrôler les temps et régulariser la situation, de sorte que le nombre des illégitimement absents soit le plus bas possible.
- Il y a un certain nombre de missionnaires qui vivent en dehors de la communauté et ils désirent être dispensés de l'Etat sacerdotale (= AOO), ou bien qu'ils se trouvent dans ce processus. La procédure est décrite dans l'article 157 du *Guide Pratique du Visiteur*. Dans ces cas, le Visiteur doit nommer un juge instructeur et un notaire pour les interrogatoires avec l'intéressé. Le Conseil général collaborera avec le Visiteur et le Procureur général.
- Un autre groupe se compose de missionnaires âgés, qui vivent depuis de nombreuses années dans ces conditions et d'autres qui

ne peuvent vivre en communauté parce qu'ils sont psychologiquement déséquilibrés ou sous des conditions très compliquées et bien particulières. Dans ces cas, il est clair que l'on ne peut pas établir un critère commun, il faut plutôt voir ce que concrètement serait convenable de faire, en prenant toujours en considération le bien du missionnaire et celui de la Congrégation.

- Finalement, il y a un autre groupe auquel il est convenable d'accorder une attention particulière. Ils sont ces missionnaires, plus ou moins jeunes, qui sont illégitimement absents et ne cherchent pas à être incardiné parce qu'ils ne veulent pas travailler dans un diocèse. En effet, ils sont en dehors de la Congrégation, bien qu'ils apparaissent dans le catalogue et, juridiquement ils font partie de la Congrégation. Ils n'ont pas l'intention de revenir, mais ils se trouvent dans une situation personnelle contraire à notre esprit et style de vie sacerdotale: travail civil, vie de couple, enfants...

Il faut, avec ces missionnaires, commencer le procès d'expulsion, car ils sont un obstacle pour la Congrégation, un exemple négatif pour les nouvelles vocations et même un certain danger pour la Congrégation puisqu'ils y appartiennent toujours. Le Conseil général est prêt à collaborer, en vous précisant les difficultés que vous avez sur la façon la plus efficace d'atteindre l'expulsion. Je vous le dis ici que la forme la plus effective est celle présentée par le numéro 176 paragraphe 2 du *Guide Pratique du Visiteur*, « *l'inclure dans le cadre de l'obéissance, parce que la désobéissance obstinée est celle qui peut se prouver le plus facilement* ». Dans le *Guide du Visiteur* le procès pour renvoyer quelqu'un de la Congrégation est parfaitement décrit (cf. *Guide pratique du Visiteurs*, nn. 160-185).

Nous sommes conscients que, dans certains cas, il est dur au Visiteur de faire face au confrère qui, malgré sa situation irrégulière il ne veut pas quitter la Congrégation. Peut-être entre les deux il y a une certaine amitié. Dans ces cas-là, le Visiteur peut avoir recours au Conseil général: le confrère en question peut recevoir sa destination du Supérieur général. Si le confrère refuse, le procès d'expulsion peut être initié de Rome, et comme vous le savez, ça commence après le deuxième avertissement canonique. Au Conseil général, nous savons très bien que l'expulsion est toujours difficile et désagréable, mais quand il n'y a aucune autre solution il faut l'entreprendre, toujours avec charité, mais aussi avec fermeté.

Je termine cette section en disant que durant son absence temporaire le confrère appartient à la Congrégation, même s'il vit en dehors de la Congrégation ou dans une situation d'absence illégitime depuis 30 ans ou plus. Par conséquent, on ne peut pas l'effacer du catalogue. Et s'il continue dans son appartenance à la Congrégation et à la Province il

faut continuer à maintenir un contact avec lui pour l'aider à faire un discernement, pour le soutenir, pour l'encourager et pour qu'il ne perde pas contact avec la Province. Évidemment, cela est spécialement le rôle du Visiteur.

III.

CONFRERES « EN SITUATION DE DIFFICULTÉ » QUI VIVENT DANS LA COMMUNAUTÉ

De toute évidence, au sein de ce groupe, nous trouvons une large gamme de situations et de problèmes. Quelqu'un a affirmé, et avec raison, qu'à un certain moment de notre vie, nous tous avons expérimenté des moments ou bien des étapes difficiles. D'autre part, nous avons tous une facette de notre personnalité qui ne s'adapte pas avec les compagnons et que, à un moment donné, engendre une certaine souffrance aux autres confrères de la communauté. En tout cas, l'objet de cette réflexion ne vise pas ces difficultés propres de la vie même, mais ceux qui vivent en situation prolongée ou permanente de difficulté. Dans le document du 13 janvier 2012, à Rome, nous avons fait une distinction entre les confrères qui vivent en communauté qui, étant toujours à l'intérieur, luttent avec leurs difficultés, et ceux qui sont présents dans la communauté mais en fait vivaient comme s'ils étaient absents.

1. Ceux qui luttent pour surmonter leurs difficultés

Dans l'article mentionné ci-dessus nous disions de ces missionnaires et nous le redisons encore qu'ils sont des missionnaires intégrés et qui participent à la vie communautaire et à l'apostolat, mais ils passent par des moments ou des étapes difficiles. Celles-ci (les difficultés) peuvent être très variées, et nous savons combien chacune de ces difficultés leur génère un épuisement significatif. Tous nos confrères qui vivent et passent par ces difficultés et peinent pour les surmonter, méritent notre respect et solidarité, notre proximité et soutien, puisque, comme Saint Paul le dit c'est un grand signe de la fraternité *« que les uns portent les fardeaux les autres »*. Ces confrères espèrent voir dans l'autorité (générale, provinciale et locale) le « Bon Pasteur » qui a une parole d'encouragement et qui s'intéresse à eux, comme Jean le décrit dans son Évangile (cf. Jn 10, 1-21). Rappelons-nous les paroles que le Pape Benoît adressa aux Supérieurs généraux à l'audience du 22 mai 2006 : *« À vous, Supérieurs/es majeurs/es, je vous demande de transmettre une parole d'encouragement à tous ceux qui se trouvent en difficulté, aux personnes âgées et malades. À tous ceux qui passent par des moments de crise et de solitude, à ceux qui souffrent et se sentent perdus... »*.

2. Ceux qui profitent de la communauté tout en se situant toujours en marge

Ils sont les « présents mais absents » ou, si vous voulez, les « absents, de corps présent ». Nous devons dire ceci : ces confrères qui ont parfois de grandes difficultés, créent à leur tour des difficultés aux communautés. Ces confrères existent dans toutes les Provinces. Certains passent de maison en maison. Dans certaines provinces, surtout dans celles avec un grand nombre de confrères, il y a quelques « maison-matelas » (maison Provinciale ou autre) où la difficulté provoquée par ces confrères tend à se diluer dans l'ambiance, adoucissant ainsi les plaies qu'elle suscite chez les autres confrères.

Parfois, cette situation est un passage à une situation d'« absence réelle physique ». D'autres fois, cependant, les « présents mais absents » n'ont pas le courage ou l'honnêteté suffisante pour s'absenter ou abandonner la Congrégation. Ils préfèrent vivre en elle, même si, assez souvent amènent la communauté à des situations difficiles ou, au moins, inconfortables. Voici quelques situations dans lesquelles passent les confrères « présents mais absents » :

- Des confrères qui se sont isolés et qui n'ont pas le sens d'appartenance à la communauté, à la Province et à la Congrégation.
- Des confrères qui vivent en marge de la communauté et selon leurs critères propres à eux.
- Des confrères qui vivent sans rendre compte de leur propre activité.
- Le plus grave encore, c'est le cas des confrères qui mènent une double vie, en ce qui concerne les vœux de pauvreté ou de chasteté.

Que peut-on faire pour aider ces confrères « en situation de difficulté » pour qu'ils puissent vivre en communauté ? Dans le document de « Janvier 2012 » nous avons développé certains moyens dont voici le résumé :

- Attention à la formation, aux formateurs adéquats, au discernement des motivations et aux processus de la formation initiale. Cela peut être une action préventive qui pourrait, à long terme donner des résultats très positifs. En effet, nous savons tous qu'un bon processus d'accompagnement dans l'accueil, de discernement vocationnel et d'initiation communautaire serait la base pour éviter certaines situations de difficulté qui peuvent se donner dans le futur.
- Mieux vaut prévenir que guérir. Peut-être cette phrase est particulièrement vraie s'il s'agit de ce domaine. La prévention peut être

le discernement initial, la formation initiale et la formation continue. Nous devons apprendre du passé parce que nous savons que souvent les difficultés les plus graves auraient pu être évitées en accordant plus d'attention au discernement initial quand, avec aussi l'aide des experts, on pourrait déjà reconnaître les signes de problèmes à l'avenir.

- Une attention particulière à chaque cas. Il y a des lignes générales de base pour l'action, mais en réalité chaque personne et chaque situation nécessite son propre traitement spécifique, car nous savons tous que ce qui est utile pour une personne peut ne pas l'être pour une autre. Dans l'attention spécifique il faut tout d'abord donner de l'espoir à la personne. Ce travail est basé sur la possibilité d'accorder une aide appropriée, soit au niveau spirituel soit psychologique ou bien les deux à la fois. Il ne faut pas exclure l'aide de professionnels et l'utilisation de centres spécialisés pour traiter des problèmes concrets, même si du point de vue économique cela peut être un peu coûteux. De la part du missionnaire en difficulté une ouverture est nécessaire, sinon les choses ne seront pas du tout faciles.
- Le rôle de la communauté locale. Il est vrai que, en la personne du supérieur et des confrères la communauté joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des confrères en difficulté, parce que dans de nombreux cas la communauté locale est le cordon ombilical entre le confrère et la Congrégation. Par conséquent, l'ambiance fraternelle de la communauté peut aider le confrère en difficulté, ainsi qu'un supérieur ouvert, accueillant et attentif.
- Le rôle du Visiteur ou missionnaire délégué par lui. Sa mission doit l'emporter à la recherche, le plus vite possible, d'une intense et sérieuse récupération du confrère et par des moyens appropriés, sans le considérer facilement comme un cas perdu. Certains moyens peuvent être les suivants: année sabbatique spécifique, formation continue, accompagnement spirituel, traitement médico-psychologique, etc. S'il s'agit d'une sortie, il est nécessaire que le visiteur l'aide et le guide dans le processus correspondant, soit vers une incardination ou bien une demande de dispense des obligations de l'état clérical, etc. Ensuite dans son nouveau chemin de vie: d'abord une aide financière si nécessaire; l'aider à trouver un emploi, et à retrouver sa place dans l'Église et dans la société...

Parfois, pour établir un pont entre le confrère et la communauté, le Visiteur peut être contraint d'utiliser le service d'un confrère ami et proche de lui: ce dernier peut réaliser des fonctions telles que la communication fréquente, l'accompagnement, l'assistance spiri-

tuelle... Certainement, cela peut être très utile pour de nombreux cas. (Vous pouvez voir tous ces moyens développés dans «*Vincentiana*», Octobre-Décembre 2011, pp. 441-452).

3. Deux initiatives spécifiques pour les confrères en «situation de difficulté» et qui vivent dans la communauté

Il s'agit de deux propositions qui peuvent être utiles pour notre thème. Le Conseil général demande aux Visiteurs d'évaluer la viabilité de chacune de ces propositions :

3.1. La création d'un centre d'aide, afin de se recentrer dans la vocation, dans la vie communautaire et dans le ministère

a) Lieu : «*Maison/ théologat Saint Vincent de Paul*» Xochimanca – Mexique.

Le Visiteur du Mexique, avec le consentement de son Conseil, offre volontiers cette maison pour cette finalité particulière. Pour ceux qui ne la connaissent pas, il s'agit d'une maison relativement grande (accueille au moins 30 ou 40 personnes), très confortable, avec un grand jardin et elle est située dans la capitale (elle n'est pas au Centre, mais dans une banlieue). Objectif: S'occuper des missionnaires de la Congrégation de la Mission qui, avec l'accord de leurs Supérieurs et Visiteurs respectifs veulent et sentent le besoin de faire une révision de vie et de leur vocation, en suivant un programme spirituel-psychothérapeutique en communauté, afin d'atteindre l'équilibre humain et l'identité vocationnelle nécessaires pour exercer les ministères propres à notre Congrégation. Sont exclus de ce programme les personnes qui présentent des problématiques très aiguës qui nécessitent l'aide de grands experts et qui certainement ne sont pas capables d'un minimum de vie communautaire.

b) Les problématiques concrètes que le centre s'engage à traiter :

- Les doutes vocationnels persistants
- L'insatisfaction dans les ministères et / ou dans la vie communautaire
- Les déséquilibres affectifs, émotifs et sexuels (sont exclus les cas de pédophilie)
- Les addictions
- La dépression, l'anxiété, le stress
- Les conflits communautaires

c) Les sessions prévues :

Pour commencer, on pourra envisager l'organisation d'une session de trois mois. Ensuite, on verra s'il est nécessaire de prolonger le temps (surtout pour certains cas). On ne commence pas une session sans avoir au moins cinq missionnaires disponibles pour commencer ce travail. Cette maison ne fonctionnera pas tout le temps, mais à certains moments de l'année. Le personnel minimum nécessaire pour faire fonctionner le centre (une session) :

- deux missionnaires qui connaissent la spiritualité vincentienne et qui ont une certaine connaissance de la psychologie ;
- deux psychologues, homme et femme (à temps partiel), capables de travailler avec une orientation chrétienne ;
- un employé (femme) pour la cuisine, la lessive et le nettoyage (ménage) ;
- chercher le service d'un/e volontaire religieux/se.

d) Le programme peut être composé des activités suivantes :

- liturgie des Heures et Eucharistie (tous les jours) ;
- une heure par jour de spiritualité vincentienne (du lundi au vendredi) ;
- thérapie psychologique personnelle (chaque jour) ;
- temps personnel : lecture, réflexion ;
- une retraite spirituelle une fois le mois ;
- attention aux actes communautaires : échanges, loisirs, sorties...

3.2. « *Communauté en dialogue* » du P. Matteo Tagliaferri à Trivigliano (Italie du Nord)

Je veux présenter brièvement le travail du Centre (l'œuvre) qui se trouve dans la communauté de Trivigliano. Actuellement, la communauté est composée de quatre confrères. Le P. Matteo dirige la communauté et le travail du centre.

- L'objectif de la « Communauté en dialogue » est d'aider à guérir les déséquilibres chez les personnes. Comme son nom l'indique, une grande importance est donnée au dialogue, à la vie communautaire et à la relation personnelle. Évidemment, on dispose de toute une équipe complète de professionnels : des médecins, des psychologues, des psychiatres et, bien sûr, le Père Matteo comme animateur et accompagnateur spirituel. Dans le centre de Trivigliano il y a maintenant environ 80 personnes faisant cette théra-

pie. En Italie, on trouve d'autres centres dépendants de celui-ci. Même en dehors de l'Italie, deux centres ont été construits, le premier à Lima, l'autre à Bogota.

- Les problématiques affrontées par la « Communauté en dialogue » :
 - divers déséquilibres dans le comportement ;
 - manque de maturité personnelle qui peut conduire à une dépendance de l'alcool ou d'autres produits chimiques ;
 - dépendances affectives ;
 - et manque de maturité vocationnelle.
- Ce programme thérapeutique est fait pour des laïcs, mais aussi quelques confrères de la Congrégation ainsi que des prêtres diocésains et quelques religieux et religieuses ont participé à ce programme. Le P. Matteo est prêt à accueillir le confrère qui demande ce service, mais pas plus que deux à la fois. Celui qui demande le service peut vivre dans la communauté et participer aux activités du Centre thérapeutique.

3.3. *D'autres possibilités*

De toute évidence, ces deux moyens ne remplacent absolument pas le recours aux Centres spécialisés avec le but de se récupérer. Pour les cas les plus compliqués, le seul remède c'est d'avoir recours à ces centres. D'ailleurs ces centres existent dans tous les pays.